



Résumé non technique

La SARL FERVERT a fait l'acquisition de l'activité initialement autorisée au nom de M. COUSTES et exploitée au lieu-dit « Roques » à St Etienne-de-Tulmont dont récépissé de changement d'exploitant lui a été donné le 17 octobre 2014.

Ce site a fait l'objet d'une autorisation préfectorale 2010-929 délivrée le 19 avril 2010 pour l'exploitation d'une installation de stockage et de récupération de carcasses de véhicules et de déchets de métaux ferreux et non ferreux, visée par la rubrique n° 2712 de la nomenclature des installations classées.

L'activité de stockage et de récupération de carcasses de véhicules et de déchets de métaux ferreux et non ferreux, visée à la rubrique n°2712 de la nomenclature des installations classées nécessite par ailleurs l'obtention d'un agrément. Cet agrément a été renouvelé en date du 09/03/2017.

Pour ces activités, la société FERVERT est déclarée au titre des ICPE en Préfecture du Tarn-et-Garonne et bénéficie d'un récépissé daté du 09 mars 2017. Par courrier du 2 février 2017, la SARL FERVERT a fait part d'une demande de modification du classement de son site afin d'augmenter la capacité de stockage des déchets cartons, plastiques, bois et textiles.

Le site a donc reçu un arrêté préfectoral d'enregistrement depuis le 09/03/2017.

La société Fervert propose depuis une gamme de services pour collecter, trier et valoriser les différents déchets non dangereux métalliques et en lien avec les véhicules hors d'usage.

Dans le cadre de ces missions, elle assure :

- La collecte et la dépollution de VHU
- Le tri et le transit de produits de déchets de type DEEE
- Le tri et le transit de déchets non dangereux non inertes : métalliques et bois, papiers, carton
- Un magasin de vente de pièces de véhicules recyclées

Depuis le 05 juillet 2023, la société dispose d'un arrêté préfectoral n° 82-2023-07 qui lui a permis d'adapter son activité pour répondre aux besoins croissant des clients.

Ces opérations ont nécessité de réorganiser la société et l'extension des activités sur des parcelles voisines pour l'activité de DND et déchets souillés.

Dès 2023, la société envisage aussi d'étendre son activité sur une parcelle voisine. Cette extension permettrait de réorganiser les activités et de répondre aux enjeux de sécurité de la nouvelle réglementation sur les ICPE et le risque incendie. L'impact de cette extension a été étudié dans le dossier d'enregistrement de 2023 mais le règlement du PLU ne permettait pas d'ouvrir les activités. A présent, le PLU ayant été révisé, cette extension est possible.

Le présent dossier concerne le déplacement de l'activité fer et l'augmentation de la capacité de stockage de l'unité de tri et transit de déchets dangereux et plus particulièrement de batteries usagées pour répondre à la demande des clients.

Les enjeux et les risques sont de faibles ampleurs. C'est pourquoi ce dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.

17/10/2014- changement exploitant par la société Fervert

Aménagement du site avec
imperméabilisation des zones, gestion du
risque incendie et bassin de retention

Rubriques ICPE 2712

9 mars 2017

Extension des activités de tri/transit de
déchets Rubriques 2711 (D), 2713 (D) et 2714
(D)

2712- VHU Enregistrement

2023 projet d'Extension : Etudes des parcelles AZ 7, 46 et 47 et
AW 118-119, 121 et 122

5 juillet 2023 -
AP n° 82-2023-
07-06-0002

passage en
enregistrement
des Rubriques
2711 (E), 2713 (E)
et 2714 (E)

Nouvelles
rubriques
déchetterie
2710-2 et 2716
enregistrement

2712- VHU
Enregistrement

2718- déclaration

Révision du PLU et passage de la parcelle AZ7 en zone Ux

01 septembre 2025 : dépôt d'un dossier d'Autorisation

Extension des activité sur la
parcelle AZ7

Passage en autorisation
pour la rubrique 2718 :
augmentation de la
capacité de transit de
batterie de 9 à 49 tonnes.

Demande rubrique 2791
pour permettre le broyage
des VHU et optimiser les
transports et le stockage
sur site.

